

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2020

MISE SUR LE MARCHÉ DE CERTAINS PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES - (N° 3358)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 55

présenté par

Mme Panot, M. Prud'homme, Mme Taurine, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin et M. Ruffin

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"La majorité propose que ce conseil factice produise un rapport avec ses conclusions. Mais les conclusions, nous les connaissons déjà. L'apparition de la jaunisse de la betterave n'est pas liée à l'interdiction des néonicotinoïdes, mais à un mal bien plus grand : le modèle agro-industriel productiviste.

La souveraineté alimentaire est loin d'être mise à mal. La France ne manque ni betteraves ni de sucre. La France est le premier producteur européen de sucre et deuxième producteur mondial de betterave à sucre. Selon France Agrimer, 3 millions de tonnes de sucre sont utilisées en France, l'autre moitié est exportée. En France, 2M vont à la consommation alimentaire : 10% pour le sucre d'utilisation directe, 60% pour les produits transformés (boissons, biscuits, produits laitiers, etc). 1M est non-alimentaire : deux tiers pour l'alcool et l'éthanol, un tiers au secteur de la chimie-pharmacie.

Plutôt que de s'enfoncer dans un modèle de sur-production à grands renforts de pesticides, n'est-il pas temps de questionner notre usage du sucre ? De planifier la production d'autres produits essentiels à la souveraineté alimentaire ? De faire évoluer les modes de rémunération des agriculteurs, pris au piège des logiques de marché ?

Défendre les agriculteurs c'est refuser la réautorisation des néonicotinoïdes et planifier la bifurcation de notre modèle agricole."